

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 13 novembre 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers François Charpentier, Léonard Payette, Roger Lauzon, François Gagné et Patrick Lusignan.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017
4. FINANCES ET TRÉSORERIE
 - 4.1. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2017
 - 4.2. Dépôt de la liste des comptes payés
 - 4.3. Acceptation des comptes à payer
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Approbation du calendrier pour les séances ordinaires de conseil pour l'année 2018
 - 5.2. Approbation du calendrier des jours fériés pour l'année 2018
 - 5.3. Traitement des archives
 - 5.4. Fin de probation – Flavie Robitaille
 - 5.5. Mandat Chabot Raymond Grant Thorton – PAFREM
 - 5.6. Organigramme
 - 5.7. Demandes d'aides financières
 - 5.8. Transfert des données – Système comptable - AJOUT
 - 5.9. Proposition de modification de la demande commune de regroupement du MAMOT - AJOURNÉ
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Ajout d'un luminaire de rue à l'intersection de la route 341 et de la rue Martel
7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS
 - 7.1. Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis de travaux d'amélioration du Rang St-Esprit
 - 7.2. Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux d'amélioration du Rang St-Esprit
 - 7.3. TECQ
 - 7.4. Contrat de déneigement pour la piste cyclable
 - 7.5. Sable abrasif
 - 7.6. Sel
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Contrat compteurs d'eau
 - 8.2. Contrat pour la production de rapport d'estimation des quantités – Carrières, sablières et de Vitaliterre
 - 8.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE
11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.
 - 11.1. Dépôt des règlements 168 et 168-01 de la MRC de l'Assomption
 - 11.2. Déclaration d'intérêt
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

204-11-17 M. le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

205-11-17 Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du point 5.8 *Transfert de données – Système comptable* et du point 5.9 *Proposition de modification de la demande commune de regroupement du MAMOT* en précisant que ce point sera ajourné au 15 novembre 2017 à 16h30.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 OCTOBRE 2017

206-11-17 Il est proposé par Monsieur le conseiller François Charpentier et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2017

207-11-17 La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif du 30 septembre 2016 et du 30 septembre 2017 et celui comparant les prévisions pour la fin de l'année 2017 avec le budget adopté conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

4.2. Dépôt de la liste des comptes payés

208-11-17 La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'octobre 2017, payés au 13 novembre 2017 notamment en vertu du Règlement 317-03-17.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.3. Acceptation des comptes à payer

209-11-17 Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller François Gagné :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures d'octobre pour un montant de 173 086.75 \$

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Approbation du calendrier pour les séances ordinaires de conseil pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que la demande commune de regroupement avec la Ville de l'Épiphanie déposée au ministre des affaires municipales de l'occupation du territoire prévoit l'entrée en vigueur du décret au 1^{ier} janvier 2018 mais que ce délai pourrait s'étirer de quelques semaines;

210-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

Que le calendrier détaillé ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de l'Épiphanie pour 2018, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20 h :

- 16 janvier 2018
- 6 février 2018
- 6 mars 2018
- 10 avril 2018
- 8 mai 2018
- 5 juin 2018

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.2. Approbation du calendrier des jours fériés pour l'année 2018

CONSIDÉRANT le processus de regroupement avec la Ville de L'Épiphanie en cour;

CONSIDÉRANT les contrats de travail des employés de la Paroisse de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la convention collective régissant les conditions de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie;

211-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur François Charpentier :

De décréter la fermeture du centre administratif pour les jours suivants :

- 1^{er} au 5 janvier 2018
- 30 mars 2018
- 2 avril 2018
- 21 mai 2018
- 25 juin 2018
- 2 juillet 2018
- 23 juillet au 3 août 2018
- 3 septembre 2018
- 8 octobre 2018
- 24 au 31 décembre 2018

De mandater Flavie Robitaille, secrétaire-trésorière et directrice générale pour signer des addendas aux contrats de travail des employés qui

contiennent des dispositions différentes quant aux jours fériés, payés et chômés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.3. Traitement des archives

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les archives et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la municipalité a des obligations de gestion de ses documents;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Archives Lanaudière, organisme à but non-lucratif afin de réaliser l'inventaire, l'analyse et le traitement des documents de la Paroisse de l'Épiphanie pour un montant de 7 572 \$.

212-11-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

D'octroyer le contrat d'inventaire, d'analyse et de traitement des documents de la Paroisse de l'Épiphanie pour un montant de 7 572 \$ à Archives Lanaudière.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.4. Fin de probation – Flavie Robitaille

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Flavie Robitaille à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution numéro 77-05-17 avec une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT que cette période s'est terminée le 8 novembre 2017, que le conseil est satisfait du travail effectué par Madame Flavie Robitaille et souhaite l'embaucher de façon permanente.

213-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan.

D'embaucher de façon permanente à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière jusqu'au regroupement avec la Ville de l'Épiphanie et à titre de greffière et directrice générale adjointe suite au regroupement.

De mandater monsieur Denis Lévesque afin de négocier et signer le contrat de travail pour et au nom de la Paroisse de l'Épiphanie.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.5. Mandat Chabot Raymond Grant Thorton – PAFREM

CONSIDÉRANT que la Ville et la Paroisse de l'Épiphanie sont en processus de regroupement et que toutes deux ont une employée qui occupe le poste de trésorière;

CONSIDÉRANT que les deux conseils souhaitaient s'adjoindre une expertise externe et impartiale pour sélectionner la meilleure candidate;

CONSIDÉRANT que cette dépense est directement causée par le regroupement et que la nouvelle ville obtiendra du Programme d'aide financière pour les regroupements municipaux des sommes pour les cinq premières années du regroupement;

214-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'accepter que cette dépense, assumée par la Ville de l'Épiphanie, au montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables, soit remboursée au futur excédent non-affecté en provenance de l'ancienne ville de l'Épiphanie à même les sommes obtenues en provenance du PAFREM.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.6. Organigramme

CONSIDÉRANT que la Paroisse et la Ville de l'Épiphanie souhaitent consolider son personnel dans le cadre du regroupement;

CONSIDÉRANT les recommandations des deux directrices générales ainsi que de la firme Chabot Raymond Grant Thorton;

215-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'adopter l'organigramme de la nouvelle ville de l'Épiphanie tel que déposée par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.7. Demandes d'aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières faites par plusieurs organismes au conseil de la Paroisse de l'Épiphanie

216-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'octroyer les aides financières suivantes :

Achat de 10 billets pour le concert de Noël au profit de la Paroisse Bienheureuse Marie-Rose Durocher au coût de 100\$.

150 \$ pour le souper des fêtes au club FADOQ L'Épiphanie.

200 \$ à l'organisme « Les Collatines de L'Épiphanie».

200 \$ pour 2017-2018 à l'association Marie-Reine, cercle 602, L'Assomption, pour l'aide apportée aux personnes en détresse.

Achat de deux billets pour le souper-bénéfice de la Fondation pour l'encouragement scolaire au coût de 400 \$.

100 \$ à Opération Nez rouge Joliette – De Lanaudière.

200 \$ à la Joyeuse Marmite, Cuisine Collective.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.8. Transfert des données – Système comptable - AJOUT

CONSIDÉRANT que la Ville et la Paroisse de l'Épiphanie sont en processus de regroupement et qu'elles utilisent des systèmes comptables différents;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire le transfert des données d'un système à l'autre;

CONSIDÉRANT que cette dépense est directement causée par le regroupement et que la nouvelle ville obtiendra du Programme d'aide

financière pour les regroupements municipaux des sommes pour les cinq premières années du regroupement;

217-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'accepter que cette dépense, assumée par la Ville de l'Épiphanie, au montant de 17 000 \$, plus les taxes applicables, soit remboursée au futur excédent non-affecté en provenance de l'ancienne ville de l'Épiphanie à même les sommes obtenues en provenance du PAFREM.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.9. Proposition de modification de la demande commune de regroupement du MAMOT – AJOURNÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Ajout d'un luminaire de rue à l'intersection de la route 341 et de la rue Martel

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un luminaire de rue à l'intersection de la route 341 et de la rue Martel;

CONDIDÉRANT la recommandation positive de l'inspectrice municipale.

218-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection de la route 341 et de la rue Martel.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents requis aux fins de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS

7.1. Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis de travaux d'amélioration du Rang St-Esprit

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau tourier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Assomption a obtenu un avis favorable du MRMDET;

219-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.2. Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux d'amélioration du Rang St-Esprit

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau tourier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Assomption a obtenu un avis favorable du MRMDET;

220-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.3. TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

221-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.4. Contrat de déneigement pour la piste cyclable

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été effectuée pour le déneigement de la piste cyclable parallèle à la route 341;

CONSIDÉRANT que la plus basse offre de services reçue est celle de Pro-Vert Lanaudière Inc. pour un montant de 1 600 \$ taxes en sus;

222-11-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur Patrick Lusignan :

D'octroyer le contrat de déneigement de la piste cyclable entre les limites de la Ville de l'Épiphanie et l'intersection de la route 341 et de la rue Béram à l'entreprise Pro-Vert Lanaudière Inc. pour un montant de 1 600 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.5. Sable abrasif

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été effectuée pour la fourniture de sable abrasif pour la période hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la plus basse offre reçue est celle des Excavations G. Allard pour un prix de 16,50 \$ par tonne livrée, taxes en sus;

223-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'octroyer le contrat de fourniture de sable abrasif pour la période hivernale 2017-2018 à l'entreprise Excavations G. Allard pour un prix de 16,50 \$ par tonne livrée, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7.6. Sel

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été effectuée pour la fourniture de sel pour la période hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la plus basse offre reçue est celle des Mines Seleine pour un prix de 81,54 \$ par tonne livrée, taxes en sus;

224-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'octroyer le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2017-2018 à l'entreprise Mines Seleine pour un prix de 81,54 \$ par tonne livrée, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. Contrat compteurs d'eau

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été effectuée pour la lecture des compteurs d'eau des 183 résidences reliées au système d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que la plus basse offre de services reçue est celle de Les compteurs d'eau Lecompte Ltée pour un montant de 4 350 \$ taxes en sus;

225-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'octroyer le contrat de lecture des compteurs d'eau des 183 résidences reliées au système d'aqueduc à l'entreprise Les compteurs d'eau Lecompte Ltée pour un montant de 4 350 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

8.2. Contrat pour la production de rapport d'estimation des quantités – Carrières, sablières et de Vitaliterre

CONSIDÉRANT que la municipalité doit contrôler la quantité entrant ou sortant de la sablière 341 et de Vitaliterre;

CONSIDÉRANT que la Paroisse est propriétaire d'un système SOLTEK;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

226-11-17

De renouveler le contrat de PROMOTEK pour la production de rapport d'analyse des données collectées par nos systèmes SOLTEK pour une période d'un an pour ces deux sites au prix de 170 \$ par rapport 10 fois par année pour un total de 3 400 \$ plus 0,0055\$ par tonne plus les taxes applicables.

De mandater monsieur Denis Lévesque, maire et Flavie Robitaille, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

8.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la Paroisse de l'Épiphanie a reçu une subvention de 6 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour la réfection de ponceau;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés pour un montant total de 17 637,90 \$.

227-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 6000 \$ conformément aux

exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.

11.1. Dépôt des règlements 168 et 168-01 de la MRC de l'Assomption

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les règlements 168 et 168-1 adoptés par la MRC de l'Assomption autorisant la Paroisse de l'Épiphanie à imposer une taxe spéciale suite à des travaux sur les cours d'eau du Village et Deslongchamps.

11.2. Déclaration d'intérêt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations d'intérêt de Monsieur Denis Lévesque, maire, de madame Marie-Josée Tourigny, conseillère et de messieurs Patrick Lusignan, François Gagné, Roger Lauzon, Léonard Payette et François Charpentier, conseillers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

228-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que la séance soit ajournée à 20 h 35 au mercredi 15 novembre 2017 à 16h30 afin de compléter les points non traités à la présente séance.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

14. REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance du 13 novembre 2017 au 15 novembre 2017 à 16h30, Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers Roger Lauzon et Patrick Lusignan formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

14.1. Proposition de modification de la demande commune de regroupement du MAMOT

CONSIDÉRANT que la Paroisse de l'Épiphanie a reçu le 14 novembre 2017 du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, une

proposition de modification de la demande commune de regroupement avec la Ville de L'Épiphanie;

229-11-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'accepter les propositions de modifications à la demande commune de regroupement du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire reçues en date du 14 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

230-11-17

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que la séance soit levée à 16 h 35.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille
Directrice générale et
secrétaire-trésorière